



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 8 février 2019

PREAVIS N° 2/2019

***Demande de crédit pour la suite des travaux de réfection
du réseau des eaux usées et analyse des bâtiments pour
mise en séparatif aux Mosses, période 2019 - 2020***

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de **CHF 250'000.00 TTC** afin de financer la troisième étape des travaux de réfection du réseau des eaux usées des Mosses. Il sera également procédé à l'analyse de 10 bâtiments pour contrôler la situation actuelle de la mise en séparatif.

2. Historique

Les travaux de réfection des eaux usées du réseau des Mosses ont débuté en 2015 et se sont échelonnés jusqu'en 2018. Un investissement de CHF 150'000.00 a été consenti annuellement afin de mener à bien cette réfection. Tous les détails des travaux réalisés se trouvent dans les préavis 13/2014, 3/2017 et 7/2018.

3. Situation

La Municipalité constate que la station de pompage au Pilet reçoit de moins en moins d'eaux claires, ce qui la conforte de continuer les travaux d'assainissement du réseau des eaux usées.

Il faut préciser que le coût de la station de pompage est difficile à chiffrer pour 2018 vu les canicules. Il est évident qu'un bilan devra être fait après la fin des travaux.

Comme chaque année, un passage de caméra a été réalisé en premier lieu sur les secteurs restants pour déterminer les mesures à prendre.

Suite à l'analyse des différentes vidéos, il ressort les points suivants :

- Des infiltrations d'eaux claires existent dans des chambres non étanches.
- Des infiltrations d'eaux claires existent sur des conduites non étanches.
- Une arrivée importante d'eaux claires dans la conduite venant des Cartiers.
- De nombreuses arrivées d'eaux claires provenant des collecteurs secondaires ou privés.

Un plan des secteurs sera affiché lors de la séance du Conseil communal.

4. Proposition

Forte de ce qui précède, la Municipalité proposait la réfection du réseau des eaux usées aux Mosses en trois étapes.

Les première et deuxième étapes sont réalisées. Cette demande de crédit concerne, sauf imprévu, la troisième étape. Ces travaux permettront de terminer la réfection du réseau des eaux usées des Mosses.

Pour ces tronçons nous proposons des mesures à réaliser en 2019 et en 2020, sous forme du remplacement de **2 chambres** et de **60 mètres** de collecteur EU. De plus, un chemisage sera exécuté sur une distance de **200 mètres**.

En ce qui concerne la mise en séparatif, l'analyse de **10 bâtiments** par teintage sera réalisée. Suite à ce travail un plan de situation de l'état existant sera établi.

Les tronçons concernés par ces travaux sont : Les Cartiers – Les Terreaux – Le long de la Raverette – Devant le Relais Alpin.

5. Coûts

Remplacement de chambres et changement de collecteurs	CHF	95'000.00
Chemisage des collecteurs	CHF	100'000.00
Frais administratifs et techniques	CHF	28'000.00
Analyse de 10 bâtiments par teintage et remise d'un plan de situation de l'état existant	CHF	7'000.00
Sous-total HT	CHF	230'000.00
TVA 7.7%	CHF	17'710.00
Total TTC	CHF	247'710.00
Total arrondi	CHF	250'000.00

6. Financement

Les travaux faisant l'objet du présent préavis nécessitent d'être financés par un emprunt dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal. L'investissement sera quant à lui amorti par le compte à taxe « épuration ».

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- vu** le préavis municipal n° 2/2019 du 8 février 2019,
ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.00 pour financer la suite des travaux de réfection du réseau des eaux usées et analyse des bâtiments pour mise en séparatif aux Mosses, période 2019 - 2020 ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement par le compte à taxe « épuration ».**

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

La Syndic
Gretel Ginier

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire
Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 février 2018

Délégué municipal : M. Marcel Borloz, Municipal